

Centres d'Apprentissage refuse de quitter la Confédération à une écrasante majorité. Réuni du 21 au 23 mars 1948, les Congrès du syndicat CGT des CA se prononce par 191 mandats contre 2 et 1 abstention (sur 194) pour le maintien de son affiliation confédérale (contrairement aux autres syndicats enseignants).

A la même époque, la FEN se déclare autonome par 3435 mandats (contre 2081) et rejette par 2978 voix contre 2262 et 826 abstentions une proposition de compromis du syndicat des Centres d'Apprentissage admettant à la fois d'adhésion à la FEN et la libre affiliation confédérale des syndicats nationaux.

Le syndicat des Centres d'Apprentissage reste donc à la CGT et quitte la FEN sans avoir été formellement exclu. De cette époque date une situation syndicale particulière à cet ordre d'enseignant.

De 1948 à 1950, la CGT majoritaire est confrontée dans les centres d'apprentissage à 2 syndicats minoritaires : FO, dirigée par Galoni, et la CFTC. Les 3 confédérations ouvrières sont représentées, mais la FEN n'a pas de syndicat national dans les centres d'apprentissage.

Cependant, le développement à Lille d'un groupe FO-GISA (favorable à l'autonomie) aboutit en 1950 à la création de SNET-AA, issu d'une fraction de FO dirigée par Faurel, Germaine Borcelle et Mauroy. Ce nouveau syndicat est affilié à la FEN.

A l'heure actuelle, il existe donc 4 organisations syndicales importantes dans les CET : le SNETP-CGT, le SNET-AA, le SGEN et FO.

La fidélité traditionnelle des PTA à l'égard de la CGT - c'est-à-dire la fidélité à leurs origines ouvrières - explique dans une grande mesure cette situation tout à fait originale dans le mouvement syndical enseignant.

L'influence des différents syndicats des CET est difficile à apprécier dans la mesure où chaque état-major publie des chiffres peu contrôlables en ce qui concerne ses propres effectifs : le SNETP-CGT revendique 16 000 adhérents, le SNET-AA plus de 14.000 cartes placées. Le taux de syndicalisation serait donc exceptionnellement élevé puisqu'à eux seuls ces 2 syndicats grouperaient 30.000 des 35.000 enseignants des CET !

Les résultats mêmes des élections professionnelles (conseils d'enseignement et commissions paritaires) donnent une image inexacte de l'influence des différents syndicats : en effet, les auxiliaires et stagiaires (1/3 du personnel) ne votent pas au cours de ces scrutins. Les modifications fréquentes apportées par l'Administration dans la définition des Collèges électoraux rendent plus difficiles encore les comparaisons et interprétations.

Cependant l'évolution est nette :

- la CGT a perdu son hégémonie,
- le SNET-AA s'affirme comme un interlocuteur de poids égal sur le plan strictement électoral (mais non dans les luttes !).

- parallèlement l'influence de FO est en baisse constante (sa clientèle ralliant les Autonomes du SNET-AA).

Quelques jalons dans cette histoire :

- en 1958, pour la première fois, un bloc anticégétiste (SNET-AA, FO, CFTC) l'emporte.
- en 1963, la CGT reprend la tête devant les listes séparées de FO et du SNET-AA.
- en 1966, le SNET-AA devient le second syndicat des CET, tandis que FO en perte de vitesse fait liste

commune avec la CFDT.

- * dans le 12ème collège (PTA essentiellement, plus les chefs d'ateliers et chefs de travaux) la CGT conserve 45 % des voix aux ateliers où le SNET-AA atteint les 28 % dépassant d'un point la coalition FO-CFDT (27 %)

- * dans le 11ème collège (PETT-PEG) la situation est inversée : 32,1 % des voix à la CGT ; 37,2 % au SNET-AA et 30,7 % à l'alliance FO-CFDT.

Donc, en 1966, pour ces deux collèges, la CGT obtient en moyenne 39,31 % des voix, le SNET-AA 32,88 %, FO-CFDT 28,53 %

- en 1969, la progression du SNET-AA se poursuit (plus 6,75 % chez les PEG-PETT et plus 1,52 % aux ateliers), mais la CGT qui se maintient chez les PTA (plus 0,50 %) recule nettement chez les PEG-PETT (moins 4,72 %).

Au lendemain de 68 donc la CGT perd sur sa gauche et sur sa droite à la fois, mais maintient son emprise sur les professeurs d'atelier : le SNETP descend au-dessous des 30 % chez les PEG-PETT, mais reste au-dessus des 45 % chez les PTA.

- en 1971, une bipolarisation s'opère au bénéfice des 2 syndicats les plus « représentatifs » ; dans les 2 collèges déterminants (ceux des enseignants proprement dits) les deux organisations progressent par rapport à 1969. Fin Juin 1971, la CGT représente 48,32 % des enseignants des ateliers et 30,61 % des PEG et PETT. A l'inverse le SNET-AA représente 46,48 % des PEG et PETT et atteint les 35,64 % aux ateliers.

Les réactions de vote opposées des 2 collèges sont significatives de l'implantation des 2 principales organisations syndicales. La remontée de la CGT qui se confirme en 1972 peut signifier qu'une situation d'équilibre tend à s'instaurer.

- en mars 1972, à l'échelle nationale le SNET-AA obtient 39,77 % des voix, la CGT 37,62 %, le SGEN 12,04 % et FO 7,87 %. (Dans la région parisienne, le SNET-AA perd 3,88 % tandis que le SNETP regagne 3,32 %).

Quoi qu'il en soit de ces fluctuations électorales et des interprétations plus ou moins truquées des bureaucraties concurrentes, il reste que 2 organisations syndicales - l'une affiliée à la CGT, l'autre à la FEN - influencent chacune près de 40 % du personnel enseignant titulaire dans les CET.

L'arithmétique électorale permet au SNET-AA de se présenter comme le 1er syndicat des CET ». Cependant l'audience incomparablement plus forte de la CGT chez les auxiliaires (13 000 ou 14 000 MA ne participent pas aux élections) permet au SNETP de se considérer comme l'organisation la plus représentative en fait.

A côté de ces deux syndicats de masse, 2 organisations minoritaires : FO, syndicat ultra-droitier, de moins en moins influent, sans intérêt pour les révolutionnaires, et le SGEN dont les structures et le nouveau dynamisme (encore très relatif) peuvent s'avérer au contraire très intéressants à l'avenir.

Pour nous, il est donc essentiel de bien apprécier la nature et le caractère de chacun des 2 syndicats les plus influents afin de mieux orienter le travail syndical de nos militants.

En ce qui concerne le SNET-AA en particulier, il convient de dissiper une équivoque : les camarades militant dans les autres syndicats adhérant à la FEN pourraient imaginer que le SNET-AA est, dans les CET, l'homologue du SNI, ou du SNES, ou l'ensemble des